

## Assemblée générale 2022

### Résolution finale

Les délégués des mutuelles adhérentes de la Fnim, réunis à Paris le 17 juin en assemblée générale, ont adopté la motion suivante.

Dans la perspective des évolutions annoncées du système de santé donnant toute son importance à la prévention, les mutuelles réaffirment leur volonté de jouer pleinement leur rôle sur cette dimension. Pour cela, les mutuelles appellent le gouvernement à respecter les initiatives des acteurs de terrain, nécessaires compléments de l'action publique.

Plus généralement, elles demandent que les moyens qu'elles mobilisent pour la prévention ne soient plus comptabilisés comme des frais de gestion, mais clairement identifiés comme prestations dans leurs comptes, participant en outre à une mission de santé publique.

Les mutuelles condamnent les remises en cause directes ou indirectes de leurs interventions dans la prise en charge des frais de santé.

Dans cet esprit, elles demandent aux pouvoirs publics de revenir sur la taxation excessive des contrats de complémentaire santé, tout comme elles demandent de revenir sur toutes les dispositions entraînant la démutualisation de nombre de personnes parmi les plus fragiles. Autant d'éléments qui conduisent à l'inflation des cotisations et du poids de la couverture santé dans les budgets des familles. Elles demandent donc que les garanties qu'elles diffusent soient considérées et taxées comme des produits de première nécessité.

Enfin, elles invitent les pouvoirs publics à accompagner fiscalement toute action d'innovation permettant d'optimiser la couverture des besoins de la population dans les différents risques de l'existence.